



Comité monétaire et financier international

Vingt-huitième réunion
12 octobre, 2013

Déclaration de M. Moscovici

Discours de Pierre Moscovici
Ministre de l'Economie et des Finances
France

Malgré l'hétérogénéité des rythmes de croissance nationaux, la situation de l'économie mondiale semble s'améliorer. La sortie définitive de la crise et le retour progressif à une croissance équilibrée et durable et créatrice d'emplois permettant un recul du chômage nécessitent de gérer efficacement la phase de transition qui s'ouvre. Pour relever ce défi, des réformes adaptées à la situation de chaque pays sont à mettre en œuvre, en privilégiant la coordination internationale.

La reprise de la croissance reste progressive et particulièrement différenciée, tant entre les zones qu'au sein même de chacune d'entre elles. En particulier, les pays émergents font face au ralentissement de leur rythme de croissance auquel contribue notamment la volatilité des flux de capitaux. Les décisions de politique monétaire ayant des répercussions globales, la communication des banques centrales doit faire l'objet d'une attention particulière.

La zone euro est sortie de la récession au deuxième trimestre de cette année, renouant avec la croissance pour la première fois depuis dix-huit mois. La mise en place déterminée d'une véritable union bancaire contribuera à établir les conditions de la consolidation de cette amélioration. Toutefois, le chômage persiste à des niveaux trop élevés et doit donc être l'objet de tous nos efforts.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la politique économique de la France. Notre consolidation budgétaire se poursuit, principalement grâce à des efforts sur la dépense publique, à un rythme approprié à la situation économique, comme le recommandait le FMI et en pleine cohérence avec nos engagements européens. La compétitivité de l'économie française s'améliore à mesure que les réformes – de la fiscalité des entreprises, du marché du travail, du système des retraites – entrent en vigueur. La solidité de notre secteur bancaire sera encore renforcée par la loi bancaire qui vient d'être adoptée.

La reprise doit être encouragée et la coordination des politiques économiques renforcée afin d'assurer une transition ordonnée de l'économie mondiale vers une croissance plus forte, plus équilibrée et plus durable.

Sortie de la récession, la zone euro devrait confirmer son rétablissement au troisième trimestre et consolider sa croissance au-delà. Les initiatives de la BCE, les marges de manœuvre budgétaire accordées à certains pays de la zone et les importantes réformes structurelles entreprises ont permis ces bonnes performances. En outre, l'Union bancaire progresse avec la mise en place très prochaine des mécanismes de supervision et de résolution uniques, ce qui participe, avec les annonces de la BCE, à l'apaisement des marchés. La zone euro est aujourd'hui en transition : la croissance retrouvée, même si elle demeure faible et n'est pas partagée par tous, et les progrès réalisés dans l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, sont autant de signes encourageant à poursuivre les réformes et à renforcer l'intégration européenne.

La croissance mondiale demeure insuffisamment robuste et équilibrée. Bien que les plus grandes économies de la planète aient pris des engagements afin de réduire les

déséquilibres mondiaux, la transition vers des modèles de croissance compatibles avec ce rééquilibrage n'est pas achevée. Alors que la très grande majorité des pays en déficit a consenti à d'importants efforts en matière de consolidation budgétaire et de réformes structurelles afin d'accroître leur compétitivité, la plupart des pays en excédent disposent encore de marges de manœuvre pour stimuler leur demande intérieure et ainsi modifier leur modèle de croissance de long terme. Pour que le redressement de l'activité économique mondiale ne soit pas uniquement passager, ces efforts de rééquilibrage doivent être à la fois équitablement partagés et inscrits dans la durée. La mise en place de stratégies budgétaires crédibles et flexibles, afin d'éviter à la fois les effets néfastes d'une consolidation budgétaire prématurée et brutale et l'accumulation insoutenable de dette publique, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Les engagements responsables des grandes économies en la matière doivent être poursuivis et leur diffusion au plus grand nombre encouragée.

Alors que les économies émergentes ont joué un rôle moteur pour l'économie mondiale ces dernières années, les tensions monétaires et financières auxquelles certaines d'entre elles ont fait face cet été et le ralentissement de leur activité pourraient constituer une nouvelle source d'inquiétude. Les incertitudes liées aux possibles changements de politique monétaire des économies avancées ont eu un impact conjoncturel indéniable sur ces économies. Cette situation plaide pour une communication claire et calibrée de la part des banques centrales des économies avancées. En outre, certains pays émergents présentent des faiblesses structurelles qui pourraient les conduire à croître durablement moins vite. Au sein des économies avancées, les risques de blocage institutionnel, notamment en matière budgétaire, devront être contrôlés afin d'éviter toute résurgence de tensions financières susceptibles de menacer la reprise de la croissance mondiale. Un taux de change flexible, des politiques budgétaires contra-cycliques et des réformes structurelles doivent permettre à ces économies d'accroître leur résilience et de bénéficier d'une croissance équilibrée et durable.

Plus que jamais, le FMI peut contribuer à la gestion efficace de cette phase complexe de transition en perfectionnant son expertise en matière de surveillance. L'interconnexion renforcée des économies plaide pour que la surveillance multilatérale joue un rôle plus important dans l'activité du Fonds. A cet égard, la prochaine revue triennale de la surveillance doit permettre une mise en œuvre plus approfondie de la décision de surveillance intégrée de 2011. De plus, les leçons tirées de la crise économique nous invitent à intégrer de nouvelles dimensions aux exercices de surveillance. Il est en particulier crucial que le FMI renforce son analyse en matière de croissance et de création d'emploi en développant son expertise et ses recommandations en la matière. La surveillance financière doit être développée, notamment pour mieux prendre en compte le déplacement des risques systémiques vers le système bancaire parallèle. Les risques induits par l'opacité de certains centres financiers off-shore, mais aussi par les failles de la coopération en matière fiscale, doivent également être mieux mesurés et davantage intégrés aux exercices de surveillance du FMI.

Nous avons besoin d'institutions financières internationales plus fortes pour renforcer la résilience du système économique et financier international

La crise financière nous a conduits à fortement renforcer les filets de sécurité financiers mondiaux pour endiguer les risques systémiques. Décidée l'an dernier, l'augmentation des

ressources du FMI à hauteur de 461 milliards de dollars manifeste la détermination des Etats-membres de préserver l'universalité d'accès aux ressources du Fonds. La France a été parmi les premiers pays à signer son accord de prêt bilatéral de 41 milliards de dollars et nous nous félicitons de ce que la grande majorité des pays ait aujourd'hui rempli leur engagement. Malgré les progrès accomplis ces derniers mois, nous devons viser la finalisation rapide et complète des accords restants pour que le FMI puisse disposer de l'ensemble des moyens que nous avons jugés nécessaire de lui donner.

L'entrée en vigueur de la réforme de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds reste notre priorité. Cette réforme prévoit un doublement des quotes-parts, une évolution des quotes-parts donnant plus de poids aux pays émergents dynamiques et une révision de la composition du Conseil d'administration. Elle permet donc au Fonds de s'adapter aux nouveaux équilibres économiques mondiaux et de renforcer par là même son efficacité, sa crédibilité et sa légitimité. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux Etats-membres qui n'ont pas encore ratifié cette réforme de le faire le plus rapidement possible.

Malgré la conclusion de la revue de la formule de calcul en janvier dernier, les discussions sur une nouvelle formule ainsi que sur la 15^e revue générale des quotes-parts n'ont pas progressé depuis lors aussi rapidement qu'espéré. Toutefois, nous maintenons notre engagement à conclure avant janvier 2014 ces deux réformes, traitées dans le cadre d'un « paquet » intégré. Ces négociations devront prendre en considération les rôles multiples des quotes-parts, ainsi que la nature du mandat du FMI. Afin d'être en mesure de respecter cet engagement, tous les Etats-membres devront faire montre d'ouverture.

Les pays fragiles et en transition doivent continuer de faire l'objet d'une attention à la hauteur de leurs difficultés

Je salue la contribution décisive du FMI au rétablissement de la stabilité dans les Etats fragiles et post-conflits. Les instruments dont le Fonds dispose lui permettent de proposer des solutions calibrées, flexibles et rapides aux situations exceptionnelles que connaissent ces pays, comme il l'a démontré au Mali et en Côte d'Ivoire. Je suis certain que la revue en cours de ses instruments de prêts concessionnels – *Flexible Credit Line, Precautionary and Liquidity Line, et Rapid Financing Instrument* – renforcera encore l'efficacité de son action.

Je voudrais saluer tout particulièrement l'engagement du FMI dans les pays en transition d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Compte tenu des difficultés si particulières auxquelles ces pays font face, le soutien durable du FMI, coordonné avec les autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux au sein du Partenariat de Deauville, est plus que jamais requis.

Les initiatives d'allègement de dette que nous avons conduites (PPTE, IADM) ont eu des effets très positifs sur les pays concernés. Pour maintenir ces gains, leur trajectoire d'endettement doit rester soutenable. Pour cela, nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer la prise en compte dans les pratiques de financement, tant par les pays créanciers que par les pays débiteurs, du cadre d'analyse de soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu. A cet égard, les consultations qui sont actuellement menées par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre de la revue de leurs politiques d'endettement respectives doivent être l'occasion d'amorcer une réflexion sur les moyens de renforcer et de promouvoir les pratiques de financement soutenable.

A l'initiative notamment de la France, il a été décidé il y a un an d'affecter les surprofits issus des ventes d'or du FMI au compte de subventions du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Avant de procéder à l'affectation, le FMI a demandé à ses actionnaires d'obtenir l'engagement que 90% du total distribué (soit 1,575 Md de DTS) seront bien affectés au FRPC. A ce jour, nous sommes proches de franchir ce seuil. Nous encourageons donc les Etats engagés à donner leur engagement afin de garantir le bon financement du prêt concessionnel du FMI.

Malgré la sortie de crise qui se confirme et la reprise de l'activité qui se dessine, la seule réponse durable à la fragilité persistante consiste à conduire des réformes structurelles adaptées qui seules permettront un recul durable du chômage, notamment de longue durée. Celles-ci permettront, notamment aux économies émergentes, de continuer à renforcer leurs fondamentaux et de bâtir un modèle de croissance plus équilibré.

Il est essentiel de rappeler que la sortie de crise ne doit pas conduire à l'effacement de la coopération internationale ou au repli protectionniste. La reprise durable de l'activité n'est envisageable qu'au sein de politiques économiques qui, parce qu'elles sont interconnectées, doivent être coordonnées.